

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 24 MARS 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 43

Tous les délégués, sauf

MM. J. P. MEYER, ATZENHOFFER, WINLING, FROELICH, BABILON, qui
étaient représentés respectivement par M. STEIG, M. RAUSCHER,
Mme WINCKEL, M. FEIG, M. DUBOIS.
MM. STEINER, HERRLE, NEUHARD, Cl. KLIPFEL, ZINCK.

DEL. N° 26/2003

**OBJET : CENTRE D'ANIMATION ET DE DECOUVERTE TRANSFRONTALIER DU
FLECKENSTEIN
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX**

- VU l'avis de la commission d'ouverture des plis en date du 10 mars 2003
- VU l'avis du Bureau en date du 10 mars 2003,
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 3 février 2003 « avenants Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein »
- ENTENDU Monsieur Schlosser, Président de la Régie intercommunale d'exploitation du P'tit Fleck ;
- CONSIDERANT que les avenants au marché plâtrerie-cloisons (Marwo) et gros-œuvre (Pomilio) présentés lors du conseil du 3 février 2003 n'ont pas été présentés préalablement en commission d'ouverture des plis,

il est proposé :

Avenants en plus :

- Travaux supplémentaires de plâtrerie cloison pour un montant total de 3 199,60 € HT, soit 3 826,72 € TTC (entreprise MARWO)
- Travaux supplémentaires de démolition et de reprise de travaux pour un montant total de 5 030,82 € HT, soit 6 016,86 € TTC (entreprise POMILIO)
- Travaux de remise en état d'éléments de mise en valeur scénographique détériorés suite à l'orage du mois d'août et de dépose repose d'hivernage pour un montant total de 7 653,90 € HT, soit 9 154,06 € TTC (Entreprise STUDIO K)

Avenants en moins :

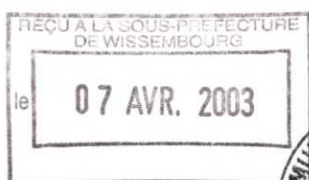
- Diminution du marché de l'entreprise STUDIO K (production audio-vidéo) par suppression de l'option du marché de base d'un montant de 5 335,72 € HT

...

- Diminution du marché de l'entreprise STUDIO K (installations audio-vidéo) par suppression de l'option du marché de base d'un montant de 24 066,36 € HT
- Diminution du marché de l'entreprise NOUYRIT (serrurerie) par suppression de l'option du marché de base d'un montant de 15 245,71 € HT
- Diminution du marché de l'entreprise POLYMAQUETTES (maquettes) par suppression de l'option du marché de base d'un montant de 9 000,00 € HT
- Diminution du marché de l'entreprise HOULLE (plomberie sanitaire) par suppression de l'option de l'avenant 2 d'un montant de 5 394,99 € HT,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention, décide d'accepter les propositions ci-dessus mentionnées et d'autoriser le Président à signer tous les actes en découlant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 25 mars 2003

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL